

Textes au BOEN : année 2007 (liste chronologique)

NB : Les textes mentionnés ci-dessous sont ceux qui, comportant les mots clés CDI, documentation, documentalistes..., concernent directement la profession.

* Taux des indemnités indexées. BOEN, 22 février 2007, n° 8, p. 398.

« Indemnité de sujétions particulières en faveur des personnels exerçant les fonctions de documentation ou d'information dans un lycée, un lycée professionnel ou un collège : 571,08 ».

* Mise en œuvre du cahier des charges de la formation des maîtres. BOEN, 1er mars 2007, n° 9, p. IV.

« Dans le second degré, le volume horaire maximum du stage en responsabilité est de [...] 576 heures pour les certifiés de documentation stagiaires et les conseillers principaux d'éducation stagiaires. »

* Seconde phase de généralisation de l'éducation au développement durable (EDD). BOEN, 05 avril 2007, n° 14, p. 731.

« Dans cet ensemble, le centre de documentation et d'information jouera un rôle particulier pour mettre à la disposition des professeurs et des élèves les ressources, générales et locales, nécessaires à la conduite des enseignements et des projets menés dans l'établissement. »

* Affectation et modalités de stage des lauréats des concours de l'enseignement du second degré. BOEN, 05 avril 2007, n° 14, p. 756.

« 1.2.4 Professeurs changeant de discipline au sein de leur corps après réussite au concours [...] ».

1.2.4.1 Conditions d'affectation et de service. [...] Le lauréat du CAPES de documentation, quel que soit le corps auquel il appartient, est soumis aux obligations de service des professeurs chargés des fonctions de documentation fixées par le décret n° 80-28 du 10 janvier 1980 modifié. »

* Modalités d'évaluation et de titularisation des stagiaires, lauréats des concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré ou recrutés par voie d'inscription sur listes d'aptitude. BOEN, 05 avril 2007, n° 14, p. 776

« Stagiaires non titularisés à l'issue de la première délibération. [...] Dans le cas particulier des professeurs certifiés stagiaires de documentation, des professeurs certifiés et professeurs de lycée professionnel stagiaires de coordination pédagogique et d'ingénierie de formation et des CPE stagiaires n'exerçant pas leur activité devant des élèves, l'inspection est effectuée lors d'une séquence éducative dont une partie doit se dérouler dans le cadre habituel d'exercice des fonctions du stagiaire ».

* Mouvement 2007 des maîtres ou documentalistes des établissements d'enseignement privés sous contrat. BOEN, 05 avril 2007, n° 14, p. 792.

* Mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences. Horaires et programmes d'enseignement de l'école primaire. BOEN, 12 avril 2007, n° hors-série 5, vol. 1-a, p. 14.

« Préambule. [...]

5 – Les instruments de travail. [...] Partout où cela est possible, le développement des bibliothèques-centres documentaires (BCD), mises en réseau avec le centre de documentation et d'information (CDI) du collège du secteur et d'autres bibliothèques locales, est un appui indispensable à la mise en application de ces programmes. Dès l'école primaire, il est indispensable de développer une solide culture des technologies de l'information et de la communication. »

* Mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences. Programmes de l'enseignement des mathématiques, des sciences de la vie et de la Terre, de physique-chimie du collège. BOEN, 19 avril 2007, n° hors-série 6, vol. 2, p. 7.

« Annexe1. Introduction commune à l'ensemble des disciplines scientifiques. [...]

III. Les méthodes. [...]

Place des TIC dans l'enseignement. [...] La recherche de documents en ligne permet, comme dans d'autres matières et en collaboration avec les professeurs documentalistes, de s'interroger sur les critères de classement des moteurs utilisés, sur la validité des sources, d'effectuer une sélection des données pertinentes. [...] Une concertation étroite avec les professeurs des autres disciplines, y compris les documentalistes, et sur l'ensemble des quatre niveaux du collège, est indispensable pour intégrer l'apport des mathématiques et des sciences expérimentales dans une progression coordonnée, assurant en fin de troisième la couverture d'au moins 80% des items du B2i collège. »

* Mise en œuvre du cadre européen commun de référence pour les langues. Mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences. Programmes de l'enseignement de langues vivantes étrangères au collège. BOEN, 26 avril 2007, n° hors-série 7, vol. 3, p. 8.

« Collège - palier 1. Préambule commun. [...]

Les technologies de l'information et de la communication. [...] La nouveauté tient au fait que la plupart des documents sont désormais numérisés et qu'ils sont accessibles à partir d'un ordinateur [...]. Il est désormais possible de travailler les différentes compétences linguistiques et culturelles avec cet outil, qu'il se trouve dans la classe, dans une salle multimédia, au CDI ou à l'extérieur de l'établissement scolaire. »

* Présidents des jurys des concours externes, des troisièmes concours et des concours internes du CAPES ainsi que des concours correspondants du CAFEP, du troisième CAFEP et du CAER - session 2008. BOEN, 26 avril 2007, n° 17, p. V-VI.

« Les présidents des jurys des concours externes de recrutement de professeurs stagiaires [...] sont nommés ainsi qu'il suit : [...]

Documentation : M. François Le Goff, inspecteur général de l'éducation nationale ».

« Les présidents des jurys des troisièmes concours externes de recrutement de professeurs stagiaires [...] sont nommés ainsi qu'il suit : [...]

Documentation : M. François Le Goff, inspecteur général de l'éducation nationale ».

« Les présidents des jurys des concours internes de recrutement de professeurs stagiaires [...] sont nommés ainsi qu'il suit : [...]

Documentation : M. Jean-Louis Durpaire, inspecteur général de l'éducation nationale ».

* Programmes des concours externes du CAPES, du CAPEPS et CAFEP correspondants – session 2008. BOEN, 17 mai 2007, n° spécial 3, p. 109.
« Documentation. Le programme de la session 2005, publié au B.O. spécial n° 5 du 20 mai 2004, est reconduit pour la session 2008».

* Programmes des concours internes du CAPES et CAER correspondants – session 2008. BOEN, 17 mai 2007, n° spécial 3, p. 137.
« La réglementation en vigueur ne prévoit pas de programme pour les sections : Documentation [...]».

* Programme prévisionnel des actions éducatives 2007-2008. BOEN, 12 juillet 2007, n° 27, p. IV.
« IV - La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication [...] [Les actions éducatives] permettent notamment de leur donner la capacité de trier les informations et de montrer une attitude critique vis-à-vis des TUIIC et de l'usage qu'ils peuvent en faire ; elles développent leur autonomie, notamment lors des recherches menées dans les centres de documentation et d'information [...]. »

* Complément à la circulaire de préparation de la rentrée 2007 : mise en place de l'accompagnement éducatif dans les établissements de l'éducation prioritaire. BOEN, 19 juillet 2007, n° 28, p. 1521.
« Contenus pédagogiques [...] Diverses activités peuvent être envisagées : aide méthodologique, approfondissement disciplinaire, lecture, travail sur projet interdisciplinaire, recherches documentaires... [...] En collège, toutes les solutions permettant l'accès au centre de documentation et d'information pendant les créneaux horaires de l'accompagnement éducatif seront donc recherchées. »

* Concours de recrutement de personnels gérés par la direction générale des ressources humaines - session 2008. BOEN, 26 juillet 2007, n° spécial 5.
- p. 26-30 : « Sections et options susceptibles d'être ouvertes à la session 2008. [...] Documentation :
- Concours de recrutement de professeurs certifiés de l'enseignement public (CAPES externe et interne) ; concours pour les maîtres de l'enseignement privé sous contrat (CAFEP-CAPES, CAER-CAPES) [...] - Troisième concours du CAPES et troisième CAFEP/CAPES ».
- p. 32-34 : « Calendriers des épreuves d'admissibilité des concours – session 2008 [...] Personnels de l'enseignement du second degré :
- Concours externes et CAFEP correspondants [...] : Documentation [...] jeudi 6, vendredi 7 mars [...] - Troisièmes concours et CAFEP correspondants : Documentation jeudi 6 mars ».
- Concours internes et CAER correspondants : Toutes sections mercredi 30 janvier
- p. 34-52 : « Calendrier détaillé des épreuves d'admissibilité des concours :
- Concours externe du CAPES et CAFEP-CAPES correspondant [...] Section documentation :
jeudi 6 mars, épreuve de sciences et techniques documentaires, 9h à 14h ;

vendredi 7 mars, épreuve de dossier documentaire [...], 9h à 14h ».

- Troisièmes concours et CAFEP correspondants. Section documentation : jeudi 6 mars, épreuve de sciences et techniques documentaires, 9h à 14h .
- Concours interne du CAPES et CAER-CAPES correspondant [...] Section documentation : mercredi 30 janvier [...], 9h à 14h ».

* Semaine de la presse et des médias dans l'école. BOEN, 27 septembre 2007, n° 34. p. 2026.
« De fait, la formation du regard et de l'esprit critique fait partie des missions de l'éducation nationale. Elle figure explicitement dans le socle commun des connaissances et des compétences qui définit les objectifs de la scolarité obligatoire. Il faut absolument que les élèves apprennent à analyser, à hiérarchiser et à vérifier les informations qui leur parviennent, car c'est ainsi que l'information complète le savoir transmis par l'école. »

* France. Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. (Page consultée le 12 octobre 2007). Rapport n° 2007-027 de l'inspection générale de l'éducation nationale et de l'inspection générale de l'administration de l'Education nationale et de la Recherche : le stage en responsabilité dans la formation initiale des professeurs. [en ligne].

Adresse URL : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/074000365/>

Dans ce rapport, le chapitre 2.4 est intitulé "Les cas particuliers des documentalistes et des conseillers principaux d'éducation (CPE)" et le sous-chapitre 2.4.1 est spécifiquement consacré aux documentalistes stagiaires.

* Acquisition de la nationalité française : information des élèves par les établissements scolaires. BOEN, 22 novembre 2007, n° 42. p. 2306.

« 1.3 Modalités d'information. Il appartient aux écoles et aux établissements de choisir, en fonction du contexte local, les modalités les plus adéquates pour assurer cette information dans les meilleures conditions. Quelques exemples sont proposés ci-dessous, à titre indicatif : [...]

- constitution d'un dossier par le centre de documentation et d'information de l'établissement [...]. »

* Accès au corps des professeurs agrégés. BOEN, 20 décembre 2007, n° 46, p. III-VIII.

«Les candidats proposés doivent être en activité dans le second degré ou dans l'enseignement supérieur, mis à disposition d'un autre organisme ou administration ou en position de détachement et remplir les conditions suivantes :

- être professeur certifié, professeur de lycée professionnel ou professeur d'éducation physique et sportive ; les PLP devront être proposés dans la discipline dans laquelle ils justifient du diplôme le plus élevé sauf avis circonstancié des corps d'inspection ; il en sera de même pour tous les certifiés relevant d'une discipline pour laquelle il n'y a pas d'agrégation ;
- être âgé de quarante ans au moins au 1er octobre 2008 ;
- justifier à cette même date de dix années de services effectifs d'enseignement, dont cinq dans leur grade. [...]

Sont pris en compte à partir du moment où ce sont des services d'enseignement :

[...] les services de documentation effectués en CDI ».

* Accès aux corps des professeurs certifiés et des professeurs d'éducation physique et sportive. BOEN, 20 décembre 2007, n° 46, p. XVII-XXIV.

« Les enseignants possédant une licence donnant accès à deux disciplines de recrutement, y compris la discipline « documentation », doivent choisir l'une ou l'autre de ces disciplines. Leur attention est attirée sur le fait que leur candidature, soumise à l'avis du groupe des inspecteurs généraux de la discipline, ainsi qu'à la commission administrative paritaire nationale du corps des certifiés, pourra être appréciée en prenant en compte la discipline dans laquelle ils exercent ou ont exercé. Le stage probatoire doit être effectué dans la discipline au titre de laquelle le candidat a été retenu. Il est précisé que les enseignants titulaires nommés sur un poste de documentation peuvent, dans les mêmes conditions, faire acte de candidature dans l'autre discipline à laquelle leur licence leur donne accès. Ils doivent être cependant bien conscients du fait que ce changement de discipline serait alors définitif. [...]

Sont pris en compte à partir du moment où ce sont des services d'enseignement :

[...] les services de documentation effectués en CDI

[...]

En outre, pour la liste d'aptitude à l'accès au corps des professeurs certifiés dans la discipline "documentation", les titres et diplômes ci-dessus mentionnés acquis dans la spécialité sont majorés dans les conditions précisées ci-après :

- maîtrise documentation et information scientifique et technique : + 15 points
- DESS en information et documentation : + 17 points
- DESS en documentation et technologies avancées : + 17 points
- DESS informatique documentaire : + 17 points
- DESS information, documentation et informatique : + 17 points
- DESS gestion des systèmes documentaires d'information scientifique et technique : + 17 points
- DESS techniques d'archives et de documentation : + 17 points

À ces titres s'ajoutent :

- diplôme supérieur de bibliothécaire : 15 points
- diplôme INTD : 17 points ».